

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR DU 27 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N° 2017/28

<p style="text-align: center;">SCI CCI FORMATION : Versement avance de trésorerie en compte courant d'associé <i>(Rapporteur : Président MIREPOIX)</i></p>
--

L'an deux mille dix-sept, le 27 novembre à 17h00, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Xavier MIREPOIX, en présence de Serge BIDEAU, Secrétaire Général à la Préfecture de Côte-d'Or, représentant Madame Christiane BARRET, Préfète de la région Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or.

- . Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Côte-d'Or = 50
- . Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 49
- . Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 32
- . Quorum = 25 - Le quorum était atteint.
- . Majorité absolue des votants = 17

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Xavier MIREPOIX, Président – François ROSSIGNOL, 1er Vice-Président – Stéphane MONTOUT, Vice-Président – Véronique JOBIC, Vice-Présidente – Charles-Emmanuel BONNASSE, Vice-Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Emmanuel AMPAUD, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Nathalie LAZZARONI, Trésorier Adjoint – Vincent JAUROU, Secrétaire.
- Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Laurent BRULE – Laurence BRUNEAU – Ahlame BUISARD – Sylvie DAUGE – Isabelle DURET – Daniel EXARTIER – Cyril GALLANT – Patrick GRANDAY – Georges GRENIER – Vanessa LE MESNIL – Vincent MARTIN – Ludovic MOUNIER – François PARRY – Catherine RACLE – Denis REGNAULT – Olivier RENARD – Christophe ROCARD – Laurence ROUAIX – Geoffroy SECULA – Michel ZAHRAI.

Membres Titulaires excusés :

- Emmanuelle BAILLARD – Frédérique BEAULIEU – Sylvain CAMOS – Gilles CLAVEL – Anne-Laure COLLET – Benoît de CHARETTE – Alain DAUMAS – Pascal DENIS – Youcef HAMOUDI – Rebecca LANIEL – Sylvie MASSU-du PARC – Lucie MONGEARD – Frédéric NAUDET – Natacha PIOT – Annabelle PIQUET – Vincent STENGER – Alexandra VINCENT.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Rappel :

Les CCI Côte-d'Or et Saône-et-Loire ont investi fin 2016 dans l'acquisition des parts de la SCI CRCI Bourgogne Europe propriétaire du Bâtiment et du foncier Place des Nations Unies et ont lancé les travaux nécessaires à l'exploitation en futur site de formation continue, à hauteur de 70% pour la CCI Côte-d'Or et 30% pour la CCI Saône-et-Loire.

En juillet 2017, les activités des pôles Apprentissage, et RH, ainsi que la formation continue (formations courtes et conventionnées) ont déménagé dans ces nouveaux locaux, l'objectif étant d'installer toute l'équipe pour octobre 2018.

Pour information : Le bâtiment voisin, construit sur le terrain de la SCI CCI Formation, est occupé par l'ARIA (Association Régionale de l'industrie Agroalimentaire) propriétaire du bâtiment. Un bail de longue durée lie les deux parties.

Lors de l'été 2017, le Président de l'ARIA a fait savoir que l'association souhaitait quitter ce bâtiment au plus tôt et donc rompre le bail signé avec la SCI.

Un courrier officiel a été adressé au gérant de la SCI CCI Formation, le Président Mirepoix, fin septembre 2017.

Après étude juridique du dossier par le Cabinet LegiConseils, il ressort que cette situation n'était pas prévue dans le bail d'origine, et entraîne une négociation de sortie entre les actionnaires de la SCI et le propriétaire du Bâtiment.

Ce bâtiment présente l'avantage d'une réelle proximité avec le bâtiment qui sera totalement dédié à la formation continue, à l'apprentissage et au conseil en RH pour les TPE. L'opportunité à prendre possession avant le terme de ce bâtiment se présente aux 2 actionnaires de la SCI CCI Formation que sont la CCI 71 à 30% et la CCI 21 à 70 %.

Afin de poursuivre leur stratégie de développement de la formation professionnelle continue, les CCI 71 et 21 souhaitent donc, en tant qu'actionnaires de la SCI CCI Formation, pouvoir acquérir ce bâtiment dans les meilleures conditions possibles et en effectuer les travaux de rénovation.

Le coût de cette opération est estimé à 1.000.0000 €.

Afin de financer ces travaux, les CCI 21 et 71 qui demeurent les 2 seuls associés de la SCI, ont convenu de procéder à un apport en compte courant au prorata de leurs parts sociales.

Le versement pour la CCI Côte-d'Or s'élève à 700 000 €. Il se fera en une unique fois et sera prélevé sur le fonds de roulement, sachant que cette somme est inscrite dans le budget rectificatif 2017.

Cet apport sera rémunéré selon les conditions fixées par la convention de compte courant passée avec la SCI fin 2016, laquelle fixe en outre les conditions de remboursement en fonction de la capacité d'autofinancement de la SCI.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Côte-d'Or réuni le 06 novembre 2017, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 21 novembre 2017.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT l'engagement de la CCI à développer son pôle formation continue,

CONSIDÉRANT le besoin de trésorerie de la SCI CCI Formation pour réaliser l'opération

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau du 06 novembre 2017 et l'avis de la Commission des Finances en date du 21 novembre 2017,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

- **DONNE** son accord pour une avance de trésorerie de 700 000 € à la SCI CCI Formation en compte courant,
- **MANDATE** son Président pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour copie conforme
Le Président,

Le Secrétaire,

Xavier MIREPOIX

Vincent JAUROU